



Camp de jour 2019

GUIDE DES PARENTS

Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
360, rue Principale, Saint-Alphonse-de-Granby
Horaire : Lundi au jeudi 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, Vendredi 8 h 00 à 12 h
Tél. : 450 375-4570 | infos@st-alphonse.qc.ca
www.st-alphonse.qc.ca



Chers parents,

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de l'intérêt et de la confiance envers le camp de jour de Saint-Alphonse-de-Granby. Le présent document vous apportera des **INFORMATIONS ESSENTIELLES** au bon fonctionnement du camp de jour. Nous comptons sur votre collaboration pour le lire avec attention. De cette façon, nous commencerons la saison du bon pied !

Soyez assuré de notre dévouement complet au service de votre enfant. L'équipe du camp de jour est enthousiaste à l'idée d'offrir des activités variées, dynamiques et enrichissantes pour vos enfants au cours de la saison estivale. Nous sommes ouverts à vos commentaires et vos idées !

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Sherley Rioux

Responsable du camp de jour

450 375-4570 | www.st-alphonse.qc.ca | infos@st-alphonse.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

À apporter dans le sac à dos	8	Maladies	5
Absences	5	Médicaments	5-6
Accidents et malaises	5-6-9	Mission du camp	3
Calendrier estival	13	Modalités de paiement	11
Code de vie	14	Numéros de téléphone	3
Communications	5	Objets interdits et perdus	8-9
Crème solaire	7	Plainte	11
Dîner et collations	6	Politique de remboursement	11
Discipline	10	Présences	4
Équipe	3	Présentation	2
Horaire du camp de jour	4	Sanctions	10
Horaire du service de garde	4	Sorties	9-10-15
Journée type	12	Table des matières	2
Lieu du camp	3	Vêtements	7

MISSION DU CAMP

La mission du camp de jour de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est de faire vivre de belles réussites à votre enfant tout en s'amusant par le biais du jeu, en leur proposant des défis à leur hauteur.

Nous voulons aider les enfants à se réaliser et maximiser leur autonomie, leur confiance et aller jusqu'au dépassement. On vous attend avec impatience pour faire vivre de nouvelles expériences et des activités inoubliables à vos enfants.

VALEURS DU CAMP

- * Plaisir
- * Encadrement
- * Découverte
- * Sécurité

L'ÉQUIPE

Elle est formée de plus d'une vingtaine de personnes : coordonnatrice, animateurs et aides-animateurs. Toute l'équipe (mis à part des aides-animateurs) a suivi une formation d'animation et une formation en premiers soins.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Camp de jour : 450 522-7246

Responsable du camp de jour : Sherley Rioux (450) 375-4570

LIEU DU CAMP

École de la Moisson d'Or, située au 309, rue Principale.

Toutes les activités se dérouleront à l'école de la Moisson d'Or et lors des sorties, nous vous remettrons une feuille d'autorisation. Si l'endroit où se déroulent les activités de la journée devait changer (cas exceptionnel), une affiche sera apposée sur la porte pour vous en informer.

HORAIRE

Le camp se déroule du mercredi 26 juin au vendredi 9 août 2019 (7 semaines).

Du lundi au vendredi de **9 h à 16 h**

Le dîner se déroule de 11 h 30 à 13 h sous la surveillance des animatrices ou animateurs.

Les parents demeurent les seuls responsables du transport à l'aller et au retour de leurs enfants.

HORAIRE SERVICE DE GARDE

Lundi au vendredi de **7 h à 9 h et 16 h à 17 h 30**

** Ces heures sont réservées pour les enfants inscrits. **

** Chaque matin, vous devez signer votre nom sur la feuille à cet effet.

** Chaque soir, vous devez signer votre nom sur la feuille à cet effet.

** Service de **SURVEILLANCE et non D'ANIMATION**.

N.B. Une amende de 5 \$ par 5 minutes de retard est prévue pour le parent qui vient chercher son enfant après la fermeture du service de garde, soit après 17 h 30. Une facture sera envoyée au parent responsable.

LA PRISE DES PRÉSENCES

Tous les matins vers 9 h 15.

- Si votre enfant doit **quitter le camp de jour** au cours de la journée, il devra en aviser son animatrice et la coordonnatrice par le biais d'un mémo signé par le parent.
- Si une autre personne que celle mentionnée sur le formulaire d'inscription vient chercher votre enfant, veuillez aviser la coordonnatrice, son animateur ou animatrice.

ABSENCE D'UN ENFANT

Comme le camp de jour est une activité de loisirs, le personnel ne communiquera pas avec vous en cas d'absence de votre enfant. Cela est de votre responsabilité de motiver son absence au 450 522-7246.

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE AVEC LES PARENTS

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour. Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des moyens pour communiquer avec vous.

Tous les jeudis, vous pourrez vous procurer notre **Journal de bord** sous le babillard pour toutes les informations de la semaine suivante (activités spéciales, choses à apporter, rappels importants, etc.). Le journal de bord sera envoyé aux parents qui auront indiqué leur adresse courriel sur le formulaire d'inscription de leur enfant.

COMMUNICATION QUOTIDIENNE

Tous les jours, prenez le temps de regarder le babillard près du gymnase. Des informations importantes s'y retrouveront tout au long de l'été. S'il y a un problème avec votre enfant, la coordonnatrice du camp tentera de vous rencontrer pour vous expliquer la situation.

C'est en favorisant la communication que nous pourrons éviter les mauvaises surprises et les malentendus!
Nous comptons sur votre collaboration.

MALADIE, CAS D'ACCIDENT ET ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ✓ Fièvre de 39 degrés Celsius et plus
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements au cours des 24 dernières heures
- ✓ Présence de parasites (poux)

Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans autorisation écrite des parents.

Les médicaments doivent nous parvenir dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant et en précisant le dosage.

Si un accident se produit au cours de la journée, un rapport d'accident sera rempli et toutes les informations relatives à l'événement seront remplies ainsi que les mesures prises. La coordonnatrice du camp aura en sa disponibilité le rapport. Les parents devront le signer une fois qu'ils en auront pris connaissance.

Si la Municipalité juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

NOTE : Si votre enfant est souffrant au cours de la journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

LE DÎNER

- Tous les enfants doivent apporter deux collations pour la journée, ainsi qu'un lunch (**tous dans le même sac**, contrairement à l'école);
- Il est préférable d'apporter un lunch froid, car nous ne disposons **que d'un micro-ondes**.
- Nous comptons sur votre collaboration pour préparer **une boîte à lunch par enfant et non par famille**. Ceci facilite l'organisation du dîner.
- Le camp de jour vous **INTERDIT D'INSÉRER** tout ce qui contient **KIWI, NOIX, ARACHIDES ET FRUITS DE MER** dans les collations ou les lunches de vos enfants. Le partage ou l'échange d'aliments sera strictement interdit.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Pour profiter au maximum des activités, votre enfant doit être vêtu d'une tenue sportive (à privilégier);
- Des espadrilles (souliers fermés obligatoires)
- Vous pouvez aussi prévoir du linge de rechange dans toutes circonstances.
- Les enfants devront porter pour toutes les activités à l'extérieur, un chapeau, une casquette ou tout autre accessoire pouvant protéger la tête des rayons du soleil.

APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE (EN CRÈME SEULEMENT)

- Les spécialistes conseillent d'appliquer de la crème solaire au moins vingt minutes avant l'exposition au soleil. Étant donné la situation du camp de jour (peu d'ombre), **il est de la responsabilité des parents d'appliquer de la crème solaire à leur enfant avant son arrivée au camp de jour.** De plus, il est important que votre enfant apporte sa crème solaire, car après le dîner les enfants devront en appliquer.
- À noter que chaque enfant d'une même famille doit avoir en sa possession une crème solaire; les groupes ne se trouvent pas nécessairement au même endroit au même moment. Soyez donc prévoyants.
- **IMPORTANT! La crème solaire en vaporisateur est proscrite, car elle cause des dégâts importants aux planchers. VOTRE ENFANT DOIT AVOIR EN SA POSSESSION DE LA CRÈME SOLAIRE EN TUBE UNIQUEMENT.**

À APPORTER TOUS LES JOURS DANS LE SAC À DOS

- ▶ Lunch froid et deux collations (dans le même sac)
- ▶ Crème solaire identifiée (en tube seulement)
- ▶ Bouteille d'eau ou gourde
- ▶ Chapeau ou casquette
- ▶ Espadrille de course
- ▶ Maillot de bain, serviette de plage (certaines activités, comme des jeux d'eau, sont prévues à l'horaire, mais d'autres seront improvisées, par exemple lorsqu'il y a des canicules).
- ▶ Vêtements de rechange
- ▶ Médicaments (au besoin). Aviser la coordonnatrice pour remplir le *Formulaire d'autorisation de l'administration de médicament*.
- ▶ Il est important de bien identifier les vêtements de votre enfant.

Veillez prendre note qu'il est important que tous les enfants portent des vêtements confortables et adaptés pour courir sur le gazon, jouer dans le sable, s'asseoir par terre. C'est la raison pour laquelle les sandales, les souliers à talons hauts, les robes et les jupes sont interdits puisqu'ils empêchent les enfants de participer à certaines activités.

OBJETS QUI RESTENT À LA MAISON

Veillez laisser tous les objets personnels à la maison comme cartes, toutous, billes et tous les objets électroniques. Ils sont interdits pendant le camp de jour et le service de garde (sauf exception). Si l'un de ces objets est utilisé pendant le camp, il sera confisqué.

Le camp de jour n'est pas responsable du bris, de perte ou de vol des objets apportés au camp de jour.

Aucun soulier avec des roulettes ne sera admis.

OBJETS PERDUS

**** Afin d'éviter les objets perdus, veuillez bien identifier chacun des objets et vêtements appartenant à votre enfant (dont sa boîte à lunch). ****

- Un endroit spécifique est installé à l'intérieur de l'école de la Moisson d'Or pour les vêtements et objets perdus;
- **Le camp de jour n'est pas responsable des bris, de la perte ou du vol des objets qui sont apportés au camp de jour ou au service de garde par les enfants.**

ACCIDENTS ET MALAISES

- En cas d'accident, le camp de jour ne peut qu'administrer les **premiers soins** (animateur ou animatrice formée).
- Si le camp de jour doit renvoyer votre enfant avant l'heure prévue, vous devez prévoir un endroit où l'enfant pourra aller.

LES SORTIES

- Lors de l'inscription de votre enfant au camp de jour, nous vous demanderons de choisir les activités payantes auxquelles votre enfant participera cet été. Vous aurez le choix de 3 activités, chacune d'elles seront au coût de 15\$ et elles devront être acquittés lors de l'inscription. Vous retrouverez sur le formulaire une case où cocher l'activité désirée et une case où inscrire le paiement total pour les activités. Il est important de séparer le montant pour les activités du montant pour le service de camp de jour, car **aucun frais pour les activités ne sera remboursé.**
- La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assure le transport en autobus pour toutes les sorties.
- Référez-vous à la page 15 du document pour connaître les sorties prévues en 2019!

SORTIES AUX JEUX D'EAU

Départ : **9 h 30** | Retour : **16 h**

** Nous irons une fois par semaine au parc Jacques-l'Heureux pour s'amuser dans les jeux d'eau. S'il pleut, l'activité sera annulée ou reportée.

- Le maillot de bain, la serviette de plage et la crème solaire doivent être placés dans un **sac à dos**.
- Aucun argent n'est autorisé.

DISCIPLINE

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs), un code de vie établi (voir page.14 du présent guide). Les enfants doivent respecter ces règles. Dans le cas contraire, des conséquences comme ci-dessous peuvent mener jusqu'à l'expulsion sans remboursement.

SANCTIONS

Certaines situations pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires : Violence, refus répétitifs d'obéir aux consignes, impolitesse répétée, conduite inacceptable et intolérable, lancement d'objets, fugue, morsure, langage vulgaire ou inacceptable ou autre comportement antisocial.

Voici les sanctions qui peuvent survenir

- 1) **Avertissement verbal** auprès de l'enfant et du parent.
- 2) **Avertissement écrit. Le parent doit signer la feuille** et la retourner à la coordonnatrice.
- 3) **Rencontre avec les parents**, la coordonnatrice du camp de jour et la responsable des loisirs et **suspension d'une journée au camp**.
- 4) **Suspension pour 1 semaine** selon la gravité du geste ou la redondance.
- 5) **Suspension complète du camp**.

***** Selon la situation, il est possible de passer immédiatement d'une étape à une autre*****

La suspension ou l'expulsion n'est pas assujettie au remboursement des activités.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le camp de jour doit être payé en totalité lors de l'inscription (à la remise du formulaire). Il est possible de faire deux paiements. Vous pouvez nous remettre deux chèques, le premier **chèque postdaté** en date du **3 mai 2019** (moitié du paiement) et l'autre moitié du paiement **postdaté** en date du **12 juillet 2019**.

Vous devez libeller votre chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. **En cas de non-paiement complet avant ces dates, l'inscription au camp de votre enfant sera annulée.**

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Si l'annulation est faite avant le **25 JUIN 2019 INCLUSIVEMENT** les frais sont remboursables à 100 %. Si l'annulation est faite après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby : La municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis, ou pour toute autre raison hors de son contrôle.

Pour une annulation où l'enfant ne peut plus participer au camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera au prorata du montant payé, moins les frais d'administration de 10 \$.

PROCÉDURE DE PLAINTE

La municipalité est ouverte à toute plainte et à tout commentaire. Un formulaire de plainte est disponible à l'accueil du camp de jour. Vous n'avez qu'à le demander. Vous avez aussi la possibilité de communiquer directement avec la responsable des loisirs, Sherley Rioux, par téléphone au 450 375-4570 ou par courriel à infos@st-alphonse.qc.ca.

Voici un aperçu d'une journée type

HEURE	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
9 H	ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PRISE DE PRÉSENCES
9 H 15	ACTIVITÉ ORGANISÉE
10 H 15	COLLATION
10 H 30	ACTIVITÉ ORGANISÉE
11 H 15	DÎNER
12 H 30	JEUX LIBRES
13 H	ACTIVITÉ ORGANISÉE
14 H 30	COLLATION
15 H 00	ACTIVITÉ ORGANISÉE
15 H 45	FIN DES ACTIVITÉS RASSEMBLEMENT PAR GROUPE
16 H	FIN DE LA JOURNÉE

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

(Ce calendrier peut-être modifié)

- 4 juillet : O'Bloc (am) et Parc Jean-Yves Phaneuf (pm) (\$)
- 10 juillet : EKÇA Saute (\$)
- 16 juillet : Activité de cerf-volant
- 18 juillet : Dodo au camp
- 30 juillet : Visite des policiers
- 8 août : Cinézoo (\$)

Une fois par semaine une sortie au jeu d'eau est prévue.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

- Le respect des animateurs et animatrices, de vos compagnons de jeu et du code de vie doit être présent en tout temps.
 - On écoute les animateurs ou les animatrices lorsque ceux-ci ou celles-ci demandent le silence.
 - Aucun blasphème et langage vulgaire n'est accepté.
 - Aucun coup, injure ou bataille ne sera toléré.
 - En aucun cas, nous ne partons du site sans autorisation de l'animatrice ou l'animateur (ou des parents : avec autorisation écrite d'un des parents).
 - Je porte un chandail, un short ou pantalon ainsi que mes souliers toute la journée, à moins que mon animateur ou animatrice me permette de les enlever.
 - Je vais seulement dans les endroits qui me sont réservés, c'est-à-dire le gymnase, les toilettes et la cour d'école.
 - Je jette en tout temps mes déchets dans la poubelle.
- Je parle gentiment à tous les membres de l'équipe du camp de jour et aux autres amis.
 - Je reste toujours avec mon groupe, sauf pour les activités spéciales.
 - Je fais attention au matériel du camp de jour.
- Aucune violence verbale ou physique envers notre personnel ne sera tolérée.
 - Aucune impolitesse d'aucune nature ne sera tolérée.
 - Sourire, bonne humeur, participation sont de mise.



SORTIES

(Les heures de départs et d'arrivées peuvent changer. Pour une information à jour, consulter le Journal de bord de la semaine en cours)

(POUR TOUS)

O' BLOC CENTRE D'ESCALADE et PARC JEAN-YVES PHANEUF

JEUDI 4 JUILLET 2019

Le départ est prévu pour : 9 h 15

Le retour est pour : 15 h 30

IMPORTANT!!

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Chaussures et vêtements de sport. Maillot, serviette de plage, chapeau et crème solaire. Aucun argent n'est permis.

(POUR TOUS)

EKÇA SAUTE

MERCREDI 10 JUILLET 2019

Le départ est prévu pour : 9 h 15

Le retour est pour : 15 h 30

IMPORTANT!!

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Chaussures et vêtements confortables et bouteille d'eau. Aucun argent n'est permis.

(POUR TOUS)

CINÉZOO

JEUDI 8 AOÛT 2019

Le départ est prévu pour : 9 h 15

Le retour est pour : 15 h 30

IMPORTANT!!

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Vêtements et chaussures confortables, crème solaire, chapeau et bouteille d'eau. Aucun argent n'est permis.



**L'équipe du camp de
jour vous souhaite un
excellent été !**